



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Lutte contre la prolifération des Choucas des tours.

Information sur la nécessité de pose de grillage sur les cheminées.



La prolifération des choucas des tours cause d'importants dégâts aux cultures et leurs nids dans les cheminées peuvent présenter un risque pour la sécurité.

Cet oiseau est une espèce protégée : une dérogation préfectorale est envisagée afin de permettre quelques destructions ciblées dans les secteurs les plus concernés , opérations strictement encadrées par les lieutenants de louveterie dûment habilités à cet effet par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).

Par ailleurs, une récente étude a montré que 85 % des choucas du Finistère nichent dans les cheminées. Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la généralisation de la pose de grillages sur les conduits, afin de **diminuer les sites de reproduction.**

En outre, ces engrillagements éviteront la formation des nids susceptibles d'empêcher une évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner des risques sanitaires ou de départ d'incendie.

Nous remercions donc les personnes concernées à mettre en place ces grilles à l'issue de l'actuelle période de nidification (septembre). Nous vous rappelons que cette opération pouvant se révéler dangereuse, il est prudent de faire appel aux services de couvreurs ou antennistes.

Afin de mesurer l'efficacité de cette mesure, un registre sera à votre disposition en mairie si vous souhaitez nous faire part de votre action : le succès des opérations de maîtrise de cette espèce d'oiseaux dépend en effet de l'implication de chacun.